

DECISION SUR LA SITUATION EN COTE D'IVOIRE
Doc. EX/CL/42 (III) h

Le Conseil exécutif :

1. **SE FELICITE** des progrès enregistrés dans la mise en œuvre de l'accord de Linas-Marcoussis depuis la tenue, le 7 mars 2003, sous les auspices du Président John Agyekum Kufuor, Président de la République au Ghana et Président en exercice de la CEDEAO, de la Table ronde d'Accra sur la Côte d'Ivoire ;
2. **EXPRIME** son appui au gouvernement de réconciliation nationale pour les efforts qu'il déploie en vue de la consolidation du processus de paix et **SE FELICITE** des progrès accomplis dans la normalisation des relations entre la Côte d'Ivoire et les pays voisins ;
3. **SE FELICITE EGALEMENT** de la signature, le 3 mai 2003, de l'accord de cessez-le-feu intégral et définitif entre les Forces armées nationales de Côte d'Ivoire et les Forces nouvelles et **EXHORTE** toutes les parties à respecter les engagements pris et à créer un environnement favorable à la mise en œuvre de cet accord ;
4. **PREND NOTE** de la mise en œuvre, par le gouvernement de réconciliation nationale, de l'opération de démobilisation, de désarmement et de regroupement (DDR) avec l'identification des sites de cantonnement des éléments des forces belligérantes (les Forces de Défense et de Sécurité, d'une part, et les Forces nouvelles, d'autre part) ;
5. **PREND EGALEMENT NOTE** de la décision du gouvernement ivoirien d'achever le désarmement au plus tard le 15 septembre 2003 et **INVITE** toutes les parties à apporter leur entière coopération en vue d'assurer sa pleine réalisation ;
6. **SE REJOUIT** de l'adoption par le gouvernement ivoirien d'un projet de loi d'amnistie et son vote très prochainement par le Parlement ivoirien
7. **SE FELICITE EN OUTRE** de la déclaration conjointe des Forces armées de Côte d'Ivoire et des Forces nouvelles du 4 juillet 2003 proclamant la fin de la guerre et affirmant notamment la subordination des Forces de défense et de sécurité de Côte d'Ivoire et des Forces nouvelles au Président de la République et au Gouvernement de Réconciliation nationale ;
8. **ENCOURAGE** le déploiement conjoint des troupes des forces armées de Côte d'Ivoire, des Forces nouvelles, de la CEDEAO et de celles de l'Opération Licorne visant à sécuriser l'Ouest de la Côte d'Ivoire et **NOTE AVEC SATISFACTION** les résultats encourageants obtenus dans ce cadre ;
9. **INVITE** tous les dirigeants politiques ivoiriens à s'impliquer activement dans le processus et à faire preuve de retenue et à œuvrer à l'apaisement et à la consolidation de la réconciliation nationale et leur **DEMANDE** de prendre toutes les dispositions nécessaires en vue du démantèlement immédiat des milices et autres groupes qui mettent en danger le processus de réconciliation ;
10. **INVITE EGALEMENT** tous les dirigeants politiques ivoiriens à s'impliquer activement dans le processus de réconciliation nationale et la presse à faire preuve de retenue et à œuvrer à l'apaisement ;

11. **SE REJOUIT** de l'ouverture du Bureau de liaison de l'Union africaine à Abidjan et de l'installation officielle de la Mission des Nations unies en Côte d'Ivoire ;
12. **DEMANDE** aux Etats membres de l'Union africaine, aux Nations unies et à la communauté internationale dans son ensemble d'apporter une assistance financière et logistique à la CEDEAO en vue de faciliter le déploiement total de sa force de maintien de la paix en Côte d'Ivoire ;
13. **SE FELICITE** de la contribution financière symbolique de l'Union africaine pour l'amélioration de la situation des réfugiés et des personnes déplacées dans la sous-région et **LANCE A NOUVEAU UN APPEL** à la communauté internationale en vue d'une assistance humanitaire aux populations affectées par la crise en Côte d'Ivoire ;
14. **LANCE UN VIBRANT APPEL** à la communauté internationale et principalement aux partenaires au développement, tant bilatéraux que multilatéraux en vue de la mobilisation des ressources nécessaires à la reconstruction de la Côte d'Ivoire.